

4N4

Références à rappeler :
Assurance FLOTTE AUTOMOBILE
Contrat n° J03434B0055000

STE EVARISTE
3 rue galois
ZA PARISWEST
78310 MAUREPAS

Edité le 29.01.2025

Mémo véhicule assuré

Voici les caractéristiques de votre police d'assurance :

Nom, Prénom et Adresse du souscripteur	MTP QUARTIER L'ABBAYE 38780 PONT EVEQUE
Numéro de contrat	J03434B0055000
Dénomination de la Compagnie	SMA
Date de prise d'effet des garanties	01/01/2025
Numéro d'immatriculation du véhicule	GJ-146-GD
Marque et modèle du véhicule	Renault Master 162 TLE
Numéro de référence interne client	

ASSISTANCE : 01 55 92 13 07 / No convention 5005337

A quoi sert ce mémo ?

Ce mémo constitue une présomption d'assurance pour les véhicules immatriculés pendant les 15 jours suivant la date de prise d'effet de votre contrat d'assurance.

A l'issue de cette période, seule l'inscription par l'assureur au Fichier des Véhicules Assurés (FVA) fera foi. Le fichier est utilisé par les forces de l'ordre pour effectuer des contrôles en bord de route.

Nous vous rappelons que l'assurance Responsabilité Civile auto est obligatoire et la conduite sans assurance est un délit qui peut s'accompagner d'une amende.

Vous avez la possibilité de vérifier si le véhicule immatriculé que vous conduisez est bien assuré :

- en consultant le site public FVA (à compter du 01.04.2024) : <https://www.fva-assurance.fr>
- en appelant le serveur vocal : 01 38 64 32 22 (coût d'un appel local)

Où conserver votre mémo ?

Nous vous conseillons de conserver un exemplaire de ce « mémo » dans votre véhicule car il vous permet de renseigner les éléments essentiels du constat amiable en cas d'accident : assureur et numéro de contrat.

La circulation internationale

1/ Pour circuler avec votre véhicule dans les pays ci-dessous, vous devez nous demander une carte internationale d'assurance automobile (IMIC) :

Albanie, Azerbaïdjan, Maroc, Moldavie, République de Macédoine du Nord, Tunisie, Turquie, Ukraine.

2/ Pour circuler dans les pays ci-dessous, la plaque d'immatriculation française vaut présomption d'assurance (vous n'avez besoin d'aucun document supplémentaire) :

<ul style="list-style-type: none"> • Autriche, • Principauté d'Andorre, • Belgique, • Bulgarie, • Bosnie-Herzégovine, • Suisse, • Liechtenstein, • Chypre, • République Tchèque, • Allemagne, • Danemark, • Espagne, 	<ul style="list-style-type: none"> • Estonie, • Finlande, • Grande Bretagne, • Grèce, • Hongrie, • Croatie, • Italie, • Irlande, • Islande, • Grand-Duché du Luxembourg, • Lituanie, • Lettonie 	<ul style="list-style-type: none"> • Malte, • Monténégro, • Norvège, • Pays-Bas, • Portugal, • Pologne, • Roumanie, • Suède, • République Slovaque, • Slovénie, • Serbie
--	---	---